

# C O M M U N I Q U É

Pour diffusion immédiate

## Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2024-2031 de la MRC du Haut-Saint-François Encore plus de mesures pour détourner les matières de l'enfouissement

**COOKSHIRE-EATON, le 28 mai 2024** — Le projet de révision du PGMR, déposé pour adoption au conseil de la MRC en février, a été soumis au ministère de l'Environnement qui l'a entériné en première lecture. Ce qui témoigne de l'excellent travail effectué par l'équipe du département de l'environnement de la MRC. Le plan entre donc en application. Il contient 30 mesures encourageant de diverses façons le détournement des déchets de l'enfouissement, la réduction des coûts d'enfouissement, l'augmentation des redevances gouvernementales et la protection de l'environnement. Il redéfinit les rôles de la MRC et de ses municipalités, redéployant les compétences, maximisant l'efficacité et optimisant l'utilisation des fonds publics.

### Quelques nouveautés du PGMR :

- Encourage les municipalités et les industries, commerces et institutions (ICI) du Haut-Saint-François à obtenir la certification « ICI on recycle » de Recyc-Québec, un programme de reconnaissance pour les ICI proactives et engagées à améliorer leur performance en gestion des matières résiduelles ;
- Bonifie les services d'écocentres en améliorant les services de proximité (écocentres mobiles et satellites) et ajoute de nouvelles matières acceptées ;
- Procède à l'interdiction graduelle de produits à usage unique (sacs, pailles, gobelets, etc.) ;
- Crée une certification maison pour promouvoir les restaurants écoresponsables ;
- Incite à la gestion des déchets de construction – rénovation – démolition (CRD) sur les chantiers ;
- Étudie différentes options d'écofiscalité telles que la facturation au citoyen calculée au poids de matières envoyées à l'enfouissement ou lors de demandes de bacs supplémentaires.

Les différentes mesures seront déployées graduellement. De plus, celles-ci feront l'objet d'une analyse approfondie avant chacune des décisions finales afin que les objectifs soient atteints avec efficacité et au moindre coût.

Le comité environnement de la MRC, mandaté pour faire le suivi du PGMR en collaboration avec l'équipe du département de l'environnement, est désormais composé de représentants des 14 municipalités du Haut-Saint-François. Son président, le préfet Robert G. Roy, ajoute : « Les efforts de sensibilisation du PGMR confirment le rôle du *Mouvement J'y participe!* voué à la réduction des déchets. Chacun de nous dans le Haut-Saint-François avons notre part à faire. Ce n'est qu'ainsi que nous réussirons à préserver notre environnement, réduire nos coûts de gestion des matières résiduelles et augmenter les revenus de redevances que reçoivent nos municipalités. Voilà qui ne peut qu'être à notre avantage en tant que citoyens. »

*La MRC du Haut-Saint-François comprend 14 municipalités (Ascot Corner, Bury, Chartierville, Cookshire-Eaton, Dudswell, East Angus, Hampden, La Patrie, Lingwick, Newport, Saint-Isidore-de-Clifton, Scotstown, Weedon et Westbury) pour une population de 23 653 habitants. Son conseil d'administration est formé de leurs maires. La MRC fournit des services tels que : transport collectif, internet haute vitesse, loisirs, cartographie/géomatique, urbanisme et inspection, gestion des cours d'eau (sécurité des personnes et des biens), programmes de rénovation domiciliaire, écocentre, mesure et vidange des fosses septiques, vente pour défaut de paiement de taxes municipales, fibre optique intermunicipale. Ses responsabilités couvrent l'aménagement du territoire, l'évaluation foncière, le plan de gestion des matières résiduelles, Récup-Estrie (en partenariat avec 5 autres MRC de l'Estrie), le parc éco-industriel Valoris, la sécurité publique, le schéma de couverture de risque en sécurité incendie. La MRC travaille sur des projets comme : la préservation du ciel étoilé, le parc régional du Marécage-des-Scots, la planification de la voirie locale, l'Article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (occupation du territoire), le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et le développement socio-économique par le biais de son Centre local de développement.*

– 30 –

### SOURCE :

Danielle Jean  
Conseillère en communications  
819 560-8500 poste 2208  
[djean.cld@hsfqc.ca](mailto:djean.cld@hsfqc.ca)

### INFORMATION :

Jullien Pagé  
Coordonnateur en environnement  
819 560-8400 poste 2109  
[julien.page@hsfqc.ca](mailto:julien.page@hsfqc.ca)